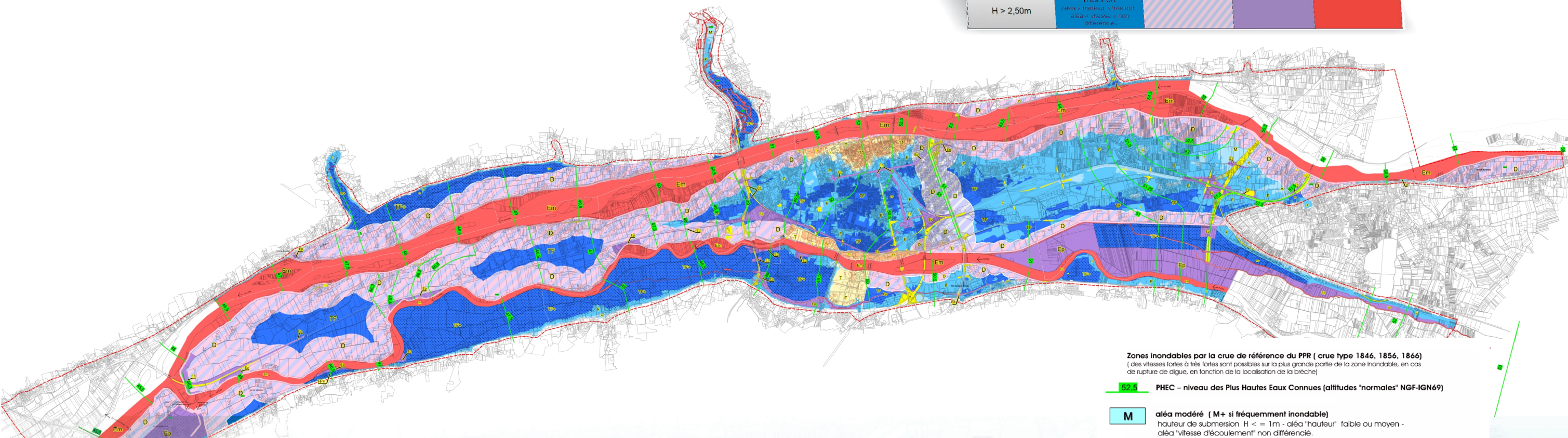


La carte des aléas du PPRI

La carte des aléas du PPRI résulte de la synthèse des différents éléments caractérisant l'aléa

- les hauteurs d'eau
- les vitesses d'écoulement
- la zone de dissipation de l'énergie, à l'arrière des digues

Niveaux d'aléa	Zone en dehors des écoulements préférentiels	Zone de dissipation d'énergie, après rupture de digue	Zone d'écoulements préférentiels	Lit mineur des rivières, lit endigué
Hauteur de submersion	Vitesse faible ($V < 0,25\text{m/s}$) à très forte ($V > 1\text{m/s}$)	Vitesse Très Forte $V > 1\text{m/s}$ à 4m/s - non quantifiable aux abords de la brèche	Vitesse Très Forte $V > 1\text{m/s}$ ou non quantifiable	Vitesse Très Forte $V > 1\text{m/s}$
Hauteur $H \leq 0,50\text{m}$	Modéré (aléa « hauteur » faible et moyen - aléa vitesse non différencié)	Très Fort « zone de Dissipation d'énergie »	Très fort « zone d'Écoulement préférentiel »	Très fort : zone d'Écoulement « lit mineur, lit endigué »
$0,50 < H \leq 1\text{m}$	Fort (aléa « hauteur » fort, aléa « vitesse » non différencié)			
$1\text{m} < H \leq 2,50\text{m}$	Très Fort (aléa « hauteur » très fort, aléa « vitesse » non différencié)			
$H > 2,50\text{m}$				



Zones inondables par la crue de référence du PPR [crue type 1846, 1856, 1866]
(des vitesses fortes à très fortes sont possibles sur la plus grande partie de la zone inondable, en cas de rupture de digue, en fonction de la localisation de la brèche)

52,5 PHEC - niveau des Plus Hautes Eaux Connues (altitudes "normales" NGF-IGN69)

- M** aléa modéré (M+ si fréquemment inondable)
hauteur de submersion $H \leq 1\text{m}$ - aléa "hauteur" faible ou moyen - aléa "vitesse d'écoulement" non différencié.
- F** aléa fort (F+ si fréquemment inondable)
 $1\text{m} < H \leq 2,50\text{m}$ - aléa "hauteur" fort - aléa "vitesse d'écoulement" non différencié
- TF** aléa Très Fort (TF+ si fréquemment inondable)
 $H > 2,50\text{m}$ - aléa "hauteur" très fort - aléa "vitesse d'écoulement" non différencié.
- zone fréquemment inondable**
- D** zone de dissipation d'énergie (ZDE), après rupture de digue
hachures différentes pour ZDE Loire et Cher, ZDE levée de l'ancien canal - bande de couleur correspondant à la représentation schématique de l'espace de transition entre la rivière (ou le val inondé) et la zone protégée par un ouvrage hydraulique.
- Ep** zone d'écoulement préférentiel
zone d'écoulement naturel, ou suite à une rupture de digue - thalwegs - zone de mise en charge (ouvrages d'art) - zone de "dernière vidange" à la décrue.
- Em** zone d'écoulement en lit mineur ou lit endigué
lit mineur des rivières - lit endigué de la Loire ou du Cher.

Zones non inondables par la crue de référence du PPR

- T1** terre hors d'eau de plus de 1 m
altitude du terrain $> \text{PHEC} + 1\text{m}$
- T** terre hors d'eau de moins de 1 m
 $\text{PHEC} < \text{altitude du terrain} \leq \text{PHEC} + 1\text{m}$
- t** limite du terre coté rivière
schématisation de la continuité du système de défense principal contre les inondations
- R** zone hors d'eau isolée ou linéaire
- Périmètre d'étude

